

B 6

#. Adolphe Lévesque



UNE MISSION

114

UNIVERSITY OF TORONTO

H.-ADOLPHE ARA.

78
B 92
CAR

UNE MISSION

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT
BASSE-TERRE.

1912.

6014

LIBRAIRIE

UNE MISSION

Dans sa séance du 3 octobre 1912, la Commission coloniale, après avoir entendu le compte-rendu de la mission dont elle m'avait chargé, par délibération en date du 23 mai de cette année, a décidé de publier ce compte-rendu en brochure.

Je sais infiniment gré à mes collègues de me permettre ainsi de mettre les Représentants du pays au Conseil général, au courant des démarches que j'ai effectuées en France.

J'ai le sentiment d'avoir consciencieusement rempli la mission qui m'avait été confiée. Et, à défaut d'approbation de compatriotes de parti-pris et de mauvaise foi, j'ai, pour me dédommager, les félicitations que la Commission coloniale, sur la proposition de son Président, M. Alexandre Beauperthuy, a bien voulu m'adresser, — félicitations auxquelles s'est associé le Gouverneur, M. Fawtier, qui, pour donner à M. Saverdat et à moi un témoignage de sympathie, avait tenu à assister à la séance du 3 octobre de la Commission coloniale.

Aussi bien, ma gratitude est-elle acquise à mes collègues, à tous ceux qui, comme le Syndicat agricole de Sainte-Rose ou le Comité central de Grand-Bourg, ont bien voulu me manifester des sentiments de solidarité.

Ai-je fait œuvre utile ?

Oui, disent les Représentants parlementaires qui m'ont vu à l'œuvre, dans le manifeste publié par la *Démocratie Sociale* du 19 octobre 1912.

Oui, disent des compatriotes, comme MM. Guesde, Auguste Isaac, Léon Hennique, etc., dans des lettres personnelles. « Je vois avec plaisir que vous ne chômez point à Paris, m'écrivait M. Léon Hennique, et que vous y faites de la belle et bonne œuvre, comme disent nos paysans. »

Oui, disent des journaux, comme la *Revue Parlementaire des Colonies* et *l'Action* de Paris, qui ont adressé des compliments au « très actif conseiller général de la Guadeloupe », parce qu'il « a pu mener à bien les diverses négociations relatives aux questions économiques et sociales qui intéressent notre colonie antillaise. »

De tous les témoignages, je retiens tout particulièrement celui du *Journal des Fabricants de sucre* (numéro du 25 septembre 1912), car il prouve, qu'oubliant mon caractère d'homme politique, en bon Guadeloupéen, j'ai essayé de détruire la légende qui veut que notre pays soit inhabitable à cause des querelles politiques, les questions économiques étant reléguées au second plan.

« Les questions économiques, dit le *Journal des Fabricants de sucre*, semblent prendre le pas, à la Guadeloupe, sur les querelles politiques. M. Adolphe Lara, conseiller général, a multiplié les démarches dans le but de faire ressortir l'intérêt qu'a la France à aménager le port de la Pointe-à-Pitre en vue du percement du canal de Panama, et de hâter la solution de divers problèmes : la détaxe des produits coloniaux, la réalisation d'un emprunt, le renouvellement du privilège des Banques coloniales, etc. »

Et si simplement j'ai pu donner en France l'impression que les questions économiques prennent chez nous le pas sur les querelles politiques, c'est là, à n'en pas douter, un résultat qui doit satisfaire à mon patriotisme.

I

Il importe, tout d'abord, avant d'exposer les démarches que j'ai faites pendant mon séjour en France, que j'insiste un peu sur le concours de la presse, que j'ai tenu à m'assurer, estimant que, par ce moyen, non seulement je pouvais détruire les mauvais effets d'une campagne de dénigrement précédemment menée contre la Colonie et ses habitants et qui tendait ni plus ni moins à discréditer le pays, mais encore impressionner favorablement l'opinion publique.

Ma profession de journaliste et ma qualité de président du syndicat de la presse guadeloupéenne ont considérablement

facilité ma tâche. J'ai été reçu avec bienveillance et sympathie dans toutes les salles de rédaction où je me suis présenté ; il m'a été assez facile de gagner des sympathies à la Guadeloupe.

Des journaux de Paris, le vendredi 14 juin, le surlendemain de mon arrivée à Bordeaux, annoncèrent, en termes sympathiques, le but de la mission dont j'étais chargé. *L'Action*, les *Annales coloniales*, *Colonia*, le *Siècle* et d'autres organes informèrent que « M. Adolphe Lara, conseiller général et rapporteur du budget de la Guadeloupe, qui est, en outre, directeur du « plus important journal quotidien de la Guadeloupe, le *Nouveliste* de la Pointe-à-Pitre, vient en France, au nom de la « Commission coloniale du Conseil général, pour accomplir une « mission d'études ».

L'autre part, sous la rubrique : *Une Mission*, la *Dépêche Coloniale*, le *Journal des Colonies* de Marseille, la *Presse Coloniale*, etc., exposèrent assez longuement le but de la mission et félicitèrent la colonie de la Guadeloupe d'avoir pris cette initiative : « Il est heureux, écrivait la *Dépêche Coloniale* (numéro du jeudi 27 juin) que notre colonie de la Guadeloupe, « dont on a tant parlé ces jours derniers à propos de faits électoraux, s'oriente vers une politique d'action économique ; elle « peut connaître encore des jours de prospérité. »

La *France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, dans un excellent article, intitulé : *les Antilles françaises et le Canal de Panama*, sous la signature de M. Abel Ollivier, signala également le but de la mission, faisant des vœux pour que mes efforts portent leurs fruits.

Au cours de mon séjour peu prolongé à Bordeaux, j'eus de longs entretiens avec les rédacteurs coloniaux des deux grands journaux de cette ville : M. Paul Dieu, à la *Petite Gironde* et Ollivier, à la *France*. Le premier fit passer, quelque temps après, en première page de la *Petite Gironde*, un article illustré sur le port de la Pointe-à-Pitre. J'eus également le plaisir d'entretenir M. A. Altmann, directeur de la *Revue Commerciale*, de la question du port de la Pointe-à-Pitre, et dans son numéro de juillet, après avoir rappelé ma visite à Bordeaux, il fit paraître une longue étude illustrée sur notre port.

J'ai profité aussi de mon séjour à Toulouse pour mettre à

contribution l'obligeance de confrères. Le journal *le Télégramme*, grand quotidien de la région, a publié une série d'articles sur les desiderata de la Guadeloupe et le port de la Pointe-à-Pitre. Cet organe a signalé ma collaboration en ces termes : « De passage à Toulouse, notre confrère, H.-Adolphe I ara, directeur du *Nouvel est* de la Guadeloupe, conseiller général et délégué de la Commission Coloniale, a bien voulu écrire, spécialement à l'usage des lecteurs du *Télégramme*, une série d'articles documentaires, fort intéressants, dont le premier traitait des avantages économiques pour la France du trafic dans le canal de Panama. »

Des revues, comme la *Revue Parlementaire des Colonies*, signalèrent le but de ma mission, en me témoignant, tel le *Cri de Toulouse*, une sympathie dont je leur garde une inaltérable gratitude.

Il ne suffisait pas de pouvoir écrire quelques articles et obtenir des compliments de confrères; il fallait surtout les mettre au courant de la situation de notre colonie, si peu connue quand elle n'est pas mésestimée. Aussi bien, me suis-je évertué à renseigner et à documenter tous les journalistes avec lesquels j'ai pu être en relations.

C'est dans ces conditions que j'ai eu l'honneur, à Toulouse, de causer assez longuement avec MM. Huc et Pressége-Rolland, directeur et secrétaire général de la *Dépêche*. J'ai eu des entretiens, à Paris, avec M. Fernand Hauser, du *Journa*; M. André Gaudelette, secrétaire général de l'*Agence Havas*; V. Charbonnel, de la *Lanterne*; M. Philippe Millet, du *Temps*; M. Léonard, de la *Dépêche Coloniale*; M. de Lacroix, de la *Presse Coloniale*; M. Hégésippe Beaurain, du *Matin*; M. François Ciavaldini, secrétaire de la rédaction de la *France*; M. Ch. Demogeot, du *Courier de la Presse*, etc.

Il importe de dire que MM. Hauser, Millet et Beaurain sont chargés, respectivement, dans le *Journal*, le *Temps* et le *Matin*, de la rubrique des questions coloniales.

Et, continuant la propagande entreprise, j'ai donné au *Siècle*, aux *Nouvelles*, à l'*Action*, au *Grand National*, à la *Presse Coloniale*, de longs et documentés articles sur les questions guadeloupéennes, proclamant toujours notre foi en un avenir meilleur et notre constant souci de travailler au relèvement de notre pays.

II

Au cours de mon séjour en France, j'ai cru devoir mettre de côté les irritantes questions politiques qui nous divisent et nous affaiblissent. Jamais j'ai jugé utile d'user de l'autorité que me conférait le mandat que m'avait donné la Commission Coloniale pour essayer d'atteindre telle personnalité politique et dénigrer mes compatriotes. Pourtant, au lendemain de diverses consultations électorales, surtout et à la suite d'accusations portées contre mes amis politiques et moi à propos de l'élection sénatoriale du 7 janvier 1912, j'aurais pu avoir des rancunes à satisfaire. Mais j'avais trop souci de l'importance de la mission que j'avais à accomplir pour écouter des ressentiments mesquins et étroits. Et puis, nous sommes, hélas ! suffisamment mésestimés dans certains milieux en France pour ne pas encore intensifier la déconsidération dont souffre notre pays !

Néanmoins, j'ai dû, le lendemain de mon arrivée en France, étant encore à Bordeaux, saisir le Ministre de la Justice d'un ordre du jour voté par la Commission coloniale, relatif à l'Affaire Légitimus. Voici la lettre que j'ai adressée à M. Briand :

« Bordeaux, 13 juin 1912.

« Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des sceaux.

« Paris.

« Monsieur le Ministre,

« Délégué par la Commission coloniale de la Guadeloupe pour m'occuper en France des affaires intéressant cette Colonie, j'ai l'honneur de vous faire tenir un extrait du procès-verbal de la séance du 23 mai de ladite assemblée relatif à la demande en révision du procès de M. Légitimus, député.

« Vous me permettrez d'ajouter, Monsieur le Ministre, que l'assemblée à laquelle j'appartiens, en votant la motion à votre adresse, a envisagé la sécurité du pays trop longtemps troublé par des luttes de partis. Elle serait heureuse, pour tous, qu'à l'heure actuelle, aucune crise politique ne ravive les passions et ne trouble l'ordre public.

« Agrérez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux. »

H.-ADOLPHE LARA.

Conseiller général,

Délégué de la Commission coloniale de la Guadeloupe.

*Extrait du procès-verbal de la Commission Coloniale
de la Guadeloupe et dépendances.*

(Séance du jeudi 23 mai 1912.)

Sont présents : MM. L. Vignes, président ; Adolphe Lara, secrétaire ; Gaston Tallet, G. Foccard, Alexandre Saverdat.
Excusés : MM. A. Beauperthuy et Daubé.

M. LE PRÉSIDENT. La motion suivante a été déposée sur le bureau :

« La Commission coloniale, interprétant les sentiments du Conseil général qui a élu, sans interruption, sept fois M. Légitimus comme son président ; douloureusement ému par l'arrêt de la Cour de cassation qui a condamné M. Légitimus à deux années d'emprisonnement pour un délit politique ; dans un but d'apaisement et de paix sociale, prie respectueusement M. le Ministre de la Justice d'examiner avec attention et bienveillance la demande en revision déposée par M. Légitimus, car il s'agit d'un procès ayant un caractère politique dont le député de la Guadeloupe a été la victime.

« Signé : H.-ADOLPHE LARA, A. SAVERDAT, G. FOCCARD.

La parole est à M. Adolphe Lara.

« M. ADOLPHE LARA estime que cette motion ne comporte pas de développement. Les membres de la commission savent trop que M. Légitimus est la victime d'une machination politique, pour ne pas lui donner une nouvelle marque d'estime et de confiance. Sans protester contre une décision de justice devant laquelle tous les citoyens doivent s'incliner, ils sollicitent de la bienveillance de M. le Ministre de la Justice, Garde des sceaux, la prise en considération de la demande en revision faite par M. Légitimus. Le pays a besoin de se débarrasser d'un cauchemar, pour la paix sociale. (*Assentiments*).

« M. SAVERDAT. Je voudrais connaître l'opinion de M. le Représentant de l'Administration.

« M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. L'Administration ne voit aucun inconvénient à ce que la motion soit votée !

« M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix la motion dont lecture a été donnée.

(La motion est adoptée à l'unanimité.)

Pour extrait conforme :

Le Président,

L. VIGNES.

Vu pour légalisation de la signature de M. Vignes, président de la Commission coloniale.

Basse-Terre, le 31 mai 1912.

Le Gouverneur de la Guadeloupe et dépendances,

Par délégation du Gouverneur :

Pour le Chef du Secrétariat du Gouverneur,

CH. FOGAS.

Peu de jours après, exactement le 28 juin, les journaux de Paris publiaient une note informant que la « commission chargée de l'examen de la demande en déchéance du mandat de M. Légitimus, député de la Guadeloupe, a reçu communication d'une lettre du Garde des sceaux annonçant l'ouverture d'une procédure de revision introduite par ce député contre sa condamnation correctionnelle. »

En présence de cette communication de M. Briand, la commission ne prit aucune décision, et, le 8 juillet suivant, malgré l'intervention de MM. Jules Delahaye et Joseph Lagrosillière, à la suite d'un discours de M. Gratién Candace, la Chambre des députés ajourna *sine die* la discussion de l'Affaire Légitimus.

La procédure en revision suit donc son cours normal et il y a tout lieu de croire qu'elle prendra fin à la satisfaction de tous les hommes de cœur et de raison.

Au cours de l'entrevue que j'ai eue le 21 août avec le Ministre des Colonies, j'ai indiqué à M. Lebrun les sentiments et du Conseil général et de la Commission Coloniale de la Guadeloupe, à l'égard de M. Légitimus, le priant de tenir compte des manifestations non équivoques faites sur le nom du député de la Guadeloupe par ces assemblées locales.

D'autre part, dans un rapport adressé le 30 juin au Ministre des Colonies, je donnais l'opinion suivante sur la situation politique de la colonie :

« Laissez-moi vous dire que la situation politique de l'île s'est sensiblement améliorée. Malgré la propagande d'un parti de violence et de haine, la population, aux élections sénatoriales du 7 janvier, législatives du 4 février et municipales du 5 mai, a nettement marqué ses sympathies pour le parti, dont MM. Henry Bérenger, Légitimus et Candace sont les représentants au Parlement, qui préconise une politique de concorde et d'apaisement, par le travail et la justice, pour l'ordre social. Ces récentes consultations ont eu lieu dans le calme. Et l'on a pu avec raison dire, dans un journal de Paris, que « derrière « la Guadeloupe de farces rivales et rancunières, il y a « l'immense Guadeloupe du travail agricole et industriel, qui, « chaque jour, relève et enrichit le plus fécond des sols. » En effet, le mouvement commercial de l'année dernière (1911) s'est élevé à 39 millions 628,744 francs, dont 19,383,258 fr. à l'importation et 20,245,486 francs à l'exportation. »

Je ne puis passer sous silence, une polémique que j'ai eue, à Toulouse, avec un journaliste de cette ville.

M. Léon Hudelle avait publié dans un quotidien, le *Midi Socialiste*, du 18 juillet, un article intitulé : *Sous les Cocotiers*, désobligeant pour la Guadeloupe et sa population. J'adressai une rectification au journal et le *Midi Socialiste* publia la lettre suivante dans son numéro du 20 juillet :

« Monsieur le Directeur du *Midi Socialiste*,
Toulouse.

« Monsieur le Directeur,

« Il a paru dans le *Midi Socialiste* d'aujourd'hui, un article intitulé : *Sous les Cocotiers*, ayant des allusions désobligeantes pour la colonie dont je suis natif et pour la race noire à laquelle j'appartiens. Il me sera donc bien permis de vous prier de me laisser m'inscrire en faux contre certaines allégations de l'auteur de l'article, M. Léon Hudelle d'autant plus qu'il s'agit de commentaires faits à un article du *Nouveliste* de la Guadeloupe, dont je suis le rédacteur en chef.

« Il y a quelques jours, parlant de M. Candace, député de la Guadeloupe, le *Midi Socialiste* — toujours sous une forme ironique — arguait que ce noir avait causé je ne sais quelle émotion à M. Deschanel, président de la chambre, à qui il avait été présenter ses compliments.

« Aujourd'hui, il s'agit de M. Légitimus, autre député noir de la Guadeloupe, « célèbre et candide », affirme M. Hudelle.

« Ce n'est pas sans étonnement que, trop souvent, hélas ! je lis, dans certains journaux — comme la *Déêche Parlementaire*, de Paris, qui vient de publier, sous le titre : *Bamboula*, un article injurieux pour la race noire — de véritables diatribes contre toute une catégorie d'hommes jugés avec le mépris le plus revocant.

« C'est là une injustice, car les noirs des Antilles françaises, comme leurs congénères d'ailleurs, ont atteint un degré de culture auquel on devrait, au contraire, rendre hommage ; et il conviendrait, certes, mieux, de souligner l'effort d'une race déshéritée, qui, malgré les préventions et les préjugés dressés systématiquement contre elle, monte vers la lumière, la liberté et la justice !

« M. Léon Hudelle croit devoir dire du mal de la Guadeloupe où « l'argent et la matraque » assurent les élections. Pourtant cette colonie mérite mieux que des sarcasmes. Française depuis des siècles, elle maintient, dans les Antilles, le parler, les mœurs, les traditions de la France. Elle a même donné souvent à celle-ci quelque gloire.

« Il est de règle, semble-t-il, de parler de la Guadeloupe et de ses habitants dans les termes les plus désobligeants. Mais vous reconnaîtrez que le journaliste n'a aucun mérite quand, pour être facétieux et essayer de ridiculiser une race, il se sert de légendes ressassées et raconte des fables à ses lecteurs !

« Agréé, monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

H.-ADOLPHE LARA.

Conseiller général de la Guadeloupe,
Délégué de la Commission coloniale,
En mission en France.

M. Léon Hudelle me donna pleine satisfaction, en ajoutant les lignes suivantes à ma rectification :

« Mais si j'ai été désobligeant sans le savoir, je veux faire mes excuses à M. Lara, et par son intermédiaire à tous ses frères nègres, M. Bérenger excepté.

« Non, je n'ai pas voulu ridiculiser une race dont je ne
« méconnaissais pas l'effort admirable; au développement de
« laquelle les socialistes en particulier doivent pousser sans
« relâche.

« Au reste personnellement j'ai connu des noirs d'assez
« près, et j'ai même suffisamment causé avec M. Lara, lorsqu'il
« vint nous voir l'autre jour au *Midi Socialiste*, pour savoir,
« et pour déclarer — ~~l'absence de~~ ^{parodie} — que cette race,
« longtemps abandonnée, longtemps éloignée des royers civili-
« sateurs, a montré, dès qu'on l'a éveillée et réchauffée à la
« lumière de l'esprit européen, une faculté d'assimilation et
« une souplesse d'intelligence dont les moins prévenus ont été
« surpris.

« Je suis heureux que l'occasion se soit présentée de le
« dire dans ces colonnes où nous poursuivons sans répit et
« sans trêve la libération intégrale de l'humanité sans distinction
« de nationalités ni de races. »

Le même jour, le samedi 20 juillet, un autre quotidien
de Toulouse, le *Rapide*, publiait la lettre rectificative adres-
sée au *Midi Socialiste*, sous le titre *la Race Noire*, disant
« que les sentiments qui font agir M. Lara, sont respectables »
et s'élevant contre la tendance qu'ont certains journaux de
France d'insulter les noirs, sans rime ni raison.

III

Un événement imprévu se produisit quelques jours après
mon arrivée en France; il eut des conséquences désastreuses
pour la Colonie. A la suite de la grève des inscrits maritimes,
les paquebots et cargos ne pouvant quitter leur port d'attache,
la Guadeloupe se ressentit cruellement du manque de vivres,
de denrées alimentaires, d'épicerie que lui fournit la Métropole.

Une dépêche datée de Pointe-à-Pitre et publiée par l'*Agence
Havas*, me mit au courant de cette situation. Immédiatement,
j'adressai la lettre suivante à Monsieur Henry Bérenger, Sénate-
teur de la Guadeloupe :

« Toulouse, le 8 juillet 1912. »

« Monsieur Henry Bérenger,
Sénateur de la Guadeloupe,
Paris. »

« Mon cher sénateur et ami,

« Les journaux publient l'alarmante dépêche suivante relative à la Guadeloupe :

Pointe-à-Pitre, 7 juillet. »

« La grève des inscrits maritimes gêne le ravitaillement de la Guadeloupe et de la Martinique en denrées d'alimentation. La population serait heureuse de voir suspendre le tarif douanier. La récolte est compromise par suite de la sécheresse. Le commerce se plaint du retard que subissent les correspondances et demande que les lettres soient apportées par un navire de guerre ».

« C'est là une situation très grave que je crois devoir vous signaler.

« J'aime à penser, mon cher sénateur et ami, que, de concert avec vos collègues de la représentation parlementaire de l'île, vous solliciterez du Gouvernement des mesures susceptibles de ne pas laisser la colonie isolée et la population menacée par la famine.

« Je vous serai très reconnaissant, si vous vouliez bien me mettre au courant de ce que vous tenterez à cet effet. Et avec mes remerciements, agréez, mon cher sénateur et ami, l'expression de mes cordiaux sentiments.

H.-ADOLPHE LARA,
Délégué de la Commission coloniale de la Guadeloupe.

Et, en même temps que mon confrère et ami M. Georges Bousset publiait dans le *Siècle* et l'*Action* des articles signalant les mesures propres à sauvegarder les intérêts des populations des Antilles, je faisais paraître dans la *Presse Coloniale* de Paris, sous le titre *Une colonie en détresse*, un article sur la situation faite à la population en général et au commerce en particulier de la Guadeloupe.

Les représentants parlementaires de la Colonie firent des démarches à la Compagnie Générale Transatlantique, au Ministère de la marine, ainsi qu'auprès du Ministre des Colonies et obtinrent le départ d'un paquebot, le *Versailles*. Il y avait six semaines qu'aucun paquebot n'avait quitté la France pour les Antilles !

Le Conseil général de la Guadeloupe s'est trop souvent élevé contre certains procédés administratifs en matière budgétaire, pour que je ne profitasse pas de mon séjour en France afin d'exposer les doléances des représentants de la population.

J'ai donc signalé dans la presse, dans des articles publiés dans le *Télégramme de Toulouse*, la *Presse Coloniale* et l'*Action de Paris*, les incohérences budgétaires de la Colonie. Je les ai signalés au Ministre des Colonies au cours de l'entrevue qu'il m'a fait l'honneur de m'accorder.

J'avais d'ailleurs, quelques jours après mon arrivée en France, résumé les doléances du Conseil général à ce sujet, dans un rapport adressé à nos sénateur et députés sur leur demande. Voici ce rapport :

« Toulouse, le 24 juin 1912.

« Messieurs Henry Bérenger, sénateur,
H. Légitimus et G. Candace, députés,

Paris.

« Messieurs et chers Représentants,

« Vous m'informez qu'au cours d'une entrevue que vous avez eue, le 17 du courant, avec M. le Ministre des Colonies, vous avez signalé à M. Lebrun, les errements suivis à la Guadeloupe en matière budgétaire et lui avez promis de lui fournir des précisions. C'est avec plaisir, qu'en qualité de conseiller général de la Colonie, chargé plusieurs fois du rapport des recettes et des dépenses du budget local, je vous adresse pour l'édification de l'honorable Ministre des Colonies, quelques renseignements sur ce que, dans la presse, je n'ai jamais cessé de signaler comme des faits d'anarchie budgétaire.

« Laissez-moi, tout d'abord, vous rappeler que le Conseil général de la Guadeloupe n'a cessé de protester contre ces errements; sa voix malheureusement n'a pas été entendue. Délégué par la Commission Coloniale pour, de concert avec vous, m'occuper de certaines questions intéressant notre Colonie, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte pour, au nom de mes collègues de l'Assemblée locale, signaler une situation dont souffre et se plaint la population de l'île tout

« Cette situation a été, d'ailleurs, signalée par le Département lui-même. En effet, dans une dépêche en date du 24 décembre 1909, le Ministre des Colonies d'alors écrivait au Gouverneur de l'île qu'« il est indispensable de revenir « à des errements meilleurs, car ce n'est qu'au moyen de « budgets sincères qu'il sera possible de rétablir la situation « financière de la Colonie ». La Guadeloupe n'a pas de budgets sincères: aussi bien sa situation financière, malgré l'effort des contribuables, ne se rétablit-elle que péniblement.

« Malgré les prescriptions du paragraphe 2 de l'article 9 du sénatus-consulte du 4 juillet 1866, le budget local de 1911, voté par le Conseil général, n'a jamais été *définitivement* approuvé par le Ministre des Colonies. Ce budget a été simplement arrêté et exécuté *provisoirement* par un arrêté du Gouverneur, pris en Conseil privé. Le budget de l'exercice en cours, 1912, voté en décembre dernier par le Conseil général, n'a pas encore été approuvé, et le Gouverneur invoque ce retard pour ne pas, suivant son bon plaisir, effectuer telles dépenses prévues au budget. Des taxes nouvelles, notamment une augmentation de droit de sortie sur les rhums et un droit de consommation sur les vins ont été votées. Elles ne peuvent être appliquées jusqu'ici puisque le paragraphe 3 de l'article 33 de la loi des finances du 13 avril 1900, porte qu'en matière de tarifs, de taxes, etc., les délibérations du Conseil général « ne seront applicables qu'après avoir été approuvées « par des décrets en Conseil d'État ».

« Souvent, quand ces taxes sont approuvées, au lieu de leur conserver l'affectation que leur donne le Conseil général, l'Administration en emploie les produits aux besoins généraux du budget. En 1909, au cours d'une session extraordinaire, l'Assemblée locale a voté une taxe de consommation sur les tabacs, en décidant formellement que le produit de cette taxe « devra être affecté exclusivement et spécialement, d'abord « à la construction de six chalands à l'usage de la drague le

« *Dolphin*, ensuite au service de la subvention de 75,000 fr.,
« au concessionnaire du chemin de fer de la Grande-Terre. »

« La drague a été réparée, et jamais, dans les projets de budgets, l'Administration n'a prévu de crédits pour la construction de six chalands, bien que la taxe de consommation sur les tabacs produise 85,000 francs. Par deux fois (sessions ordinaires de 1909 et 1910), le Conseil général a dû inscrire au budget une dépense extraordinaire de 15,000 fr., — à prélever sur les 85,000 fr., pour la construction de la drague. Aussi, le *Dolphin* réparé, ne peut-il mener à bien les travaux d'approfondissement du port de la Pointe-à-Pitre, faute d'un nombre suffisant de chalands !

« Les crédits prévus au budget pour les travaux publics ne sont jamais employés intégralement. Les routes, abandonnées, sont dans un état lamentable. Un gouverneur, M. Gautret, s'est contenté de s'apitoyer, en passant dans un discours d'ouverture de la session du Conseil général, sur « ces pauvres muettes ». Dans le rapport que j'ai eu l'honneur de présenter au nom de la Commission du budget, sur le budget des dépenses du service local pour l'année 1911, je disais :

« 229,300 francs ont été prévus au budget en cours pour
« l'entretien et les réparations des routes coloniales. L'Adminis-
« tration n'a dépensé que 120,558 fr. 29 cent. ; 108,741 fr.
« 70 cent. n'ont pas été employés. Sur certaine route, on a
« dépensé 50 francs pour 11 kilomètres ». Et j'ajoutais :
« Si dans le budget local, il devait se trouver une dépense
« obligatoire, c'est bien celle relative aux routes, car il est
« d'un intérêt social d'entretenir ce qui constitue l'une des
« richesses du pays. Le contribuable, qui paie l'impôt, ne peut
« sortir de chez lui pour voyager, sans s'exposer aux multiples
« désagréments des routes boueuses, défoncées et envahies
« par la brousse. Il en est ainsi depuis longtemps. »

« Les quais de la Pointe-à-Pitre rapportent annuellement 110,000 francs de droits au budget local et, pourtant, ces quais sont dans un complet état d'abandon. En 1910, il y avait des parties désagrégées par un cyclone de 1908, et il a fallu que le Conseil général, pour mettre fin à cet état de choses, créât au budget une rubrique : *Entretien et réparation des quais de la Pointe-à-Pitre*, avec un crédit de 15,805 francs. Au projet de budget de 1912, l'Administration a voulu supprimer ce faible crédit, et depuis le 1^{er} janvier 1912, c'est-à-dire depuis la

mise en exécution du budget, aucun travail n'a été entrepris sur les quais, malgré les réclamations des négociants et de la presse.

« Et, ainsi, des crédits, compensés pourtant par des recettes, ne sont point employés. Des subventions aux syndicats ouvriers et agricoles, une annuité du prix d'acquisition d'un immeuble pour la Bourse du Travail, n'ont pas été payées. A la session ordinaire de 1909 (séance du 22 décembre), le Conseil général a voté un crédit de 6,000 francs pour la réparation du Pont-Madame, à Sainte-Rose. Les travaux n'ont pas été exécutés, et le pont délaissé et complètement en vétusté, doit maintenant être abandonné. Il faudra en construire un autre. Des appontements, comme celui de Sainte-Rose, endommagés par le cyclone de 1907, sont dans un état déplorable de délabrement. Un crédit de 2,000 francs, prévu au budget pour la réparation de ceux du Port-Louis et du Petit-canal, n'est pourtant pas employé.

« La cause de cette situation s'explique, car le budget local est un budget de fonctionnaires. Dans le rapport de l'exercice 1911, j'ai pu dire que « sur un budget de 4 millions, la colonie « paie 2,213,115 francs de fonctionnaires : donc 50 pour 100 « de nos ressources reviennent au personnel des services administratifs. » Dans le discours d'ouverture de la session ordinaire de 1910 du Conseil général, M. le Gouverneur intérimaire Fawtier avouait que « la colonie paie un personnel considérable, peu en rapport avec ses besoins ». Il y a pléthore de fonctionnaires à la Guadeloupe. Alors, par exemple, que le cadre du Secrétariat général, fixé par arrêté du 28 mars 1899, prévoit trois commis principaux, il y en a, en ce moment le double, soit six. Il y en avait neuf, il y a deux ans. Par contre, au lieu de six commis de 3^e classe prévus par l'arrêté précité, il n'y en a qu'un ! Aussi bien, au lieu de 83,000 francs prévus comme maximum obligatoire de dépense pour ce service, le budget local supporte-t-il une dépense de 106,400 francs, soit 23,400 francs de plus. Et de récentes nominations ont été faites, dans le service déjà si coûteux du Secrétariat général !

« Il importe de retenir que l'abus des congés de convalescence, congés qui durent jusqu'à dix-huit mois et même plus, occasionne des dépenses considérables au budget local et désorganise les services les plus importants de la colonie.

« C'est ainsi qu'en décembre 1910, le budget supportait, pour le seul service de la justice, 41,000 francs de solde de congé et 10,950 francs de frais d'intérimaires. Ces derniers, irresponsables, trop souvent incapables et désireux d'obtenir leur titularisation, se soucient bien plus, suivant une expression célèbre, de rendre des services, au lieu de se montrer dignes des fonctions qu'ils occupent.

« Dans le rapport présenté à la session ordinaire du Conseil général, sur le budget de l'exercice 1911, nous avons dit par suit :

« En ce moment, la colonie paie trois gouverneurs, M. Cor, « gouverneur de 3^e classe, a une solde de congé de 10,000 fr., « M. Gautret, gouverneur de 3^e classe, a également une solde « de congé de 10,000 francs et nous sommes forcés de prévoir « à notre budget, pour le gouverneur intérimaire actuel, un « crédit de 40,000 francs, ce qui porte à 90,000 francs le « luxe que nous impose la Métropole d'avoir trois gouverneurs. »

« Le fait si préjudiciable aux finances locales s'est renouvelé l'année dernière, et le Conseil général a dû protester dans sa session de décembre 1911 contre ces regrettables errements. Pendant plus d'un an, M. Henry, secrétaire général, quoique nommé pour le Niger et remplacé par M. Fawtier à la Guadeloupe, a continué à percevoir, aux frais de notre budget, 9,000 francs de solde. La colonie a eu à payer deux secrétaires généraux, celui du Niger qui ne regagnait pas son nouveau poste et l'autre, titulaire en fonctions !

« Des vœux émis par le Conseil général ne sont jamais exécutés ; c'est ainsi qu'un vœu relatif à la promulgation de la loi sur la suppression des économats, un autre concernant le décret du 9 novembre 1907, intéressant les employés du Trésor, et combien d'autres, notamment celui ayant trait à l'application des lois ouvrières et sociales dans la colonie attendent, quoique renouvelés par le Conseil général, leur exécution. Il est probable que l'administration locale n'en a point saisi le Département.

« Et, ignorant ce qui se passe à la Guadeloupe, des hommes autorisés, comme M. Viollette, rapporteur du budget des colonies à la Chambre des députés, critiquent le Conseil général de cette colonie. Cette assemblée n'a pourtant pas cessé de défendre les intérêts qui lui sont confiés. De 6 millions, le budget local n'est aujourd'hui que de 4 millions, et nous y avons incorporé toutes les dépenses dites de souveraineté que la Métropole nous a mises à charge. La subvention de l'État,

fixée au début à 900,000 francs, n'est aujourd'hui que de 275,000 francs. Malgré les efforts du Conseil général, la colonie subit les conséquences d'un mauvais système d'administration. Et personne n'en est responsable. Le gouverneur en accuse les chefs de service, ceux-ci s'en prennent aux bureaux. Et c'est ainsi qu'un ministre demande vainement de « venir à des errements meilleurs. »

À l'ouverture de la première séance au Congrès des anciennes colonies, vous à Paris, en 1900, M. Paul Deschanel disait, avec raison, que les vieilles colonies et, en particulier, la Guadeloupe, sont malheureuses; elles se plaignent d'être négligées, oubliées. Et, l'éminent homme politique, avec autant de générosité que de perspicacité, plaidait la cause des « filles aînées de la colonie française », mortifiées, découragées jusqu'à l'amertume, disait-il.

« Ah ! il est temps de traiter avec justice et bienveillance une population française par la naissance et par les traditions, une colonie qui, a-t-on dit, à l'instar des îles éparses au voisinage du littoral français, est une partie intégrante du territoire national, française par le cœur, le sang, la langue, les idées et l'ambition.

« H.-ADOLPHE LARA.

« Conseiller général de la Guadeloupe,
Chargé de mission par la commission coloniale. »

Il fallait faire ressortir que, malgré ce que M. Henry Bérenger a justement appelé *l'anarchie budgétaire*, la colonie ne recouvrait pas moins sa prospérité, refaisant peu à peu son crédit.

Je crus devoir signaler, dans les lignes suivantes, cette situation au Ministre des Colonies :

« La Guadeloupe, qui a souffert d'une crise économique, longue et douloureuse, reprend sa prospérité d'autrefois; elle peut envisager l'avenir avec quelque confiance.

« Mais, pour accélérer ce retour à la prospérité, il faut, à mon point de vue, que le Département à la tête duquel vous vous trouvez, se décide à modifier certaines pratiques d'ordre administratif, qui constituent une sorte de gâchis préjudiciable aux contribuables. Un budget sincère et bien réglé; les crédits prévus, surtout pour les travaux publics, scrupuleusement employés; de la sollicitude pour l'instruction primaire, l'as-

sis'ance publique, les œuvres sociales, l'observation des règles par les fonctionnaires de tous rangs; en un mot l'Administration comprenant son rôle et s'appliquant à le remplir avec conscience et dignité contribuerait énormément à faciliter le relèvement de la Colonie.

« Un écrivain colonial a pu récemment écrire que « la Guadeloupe à son tour, à cette heure, a encore à se plaindre des entraves que sa bureaucratie ignorante et tâtillonne apporte à son libre développement ». A là, Messieur le Ministre, pour l'île, une question de haute importance. Elle n'échappera certainement pas à votre cœur et à votre raison. Il me suffit de vous la signaler en passant.

« Le budget de l'île se règle normalement, à la suite des économies que le Conseil général n'a pas hésité à réaliser. La subvention accordée par l'Etat, primitivement de 850,000 fr. n'est, main enant, que de 225,000 francs et avant longtemps, la Colonie, malgré toutes les charges nouvelles qui lui incombent et la réduction du budget de 6 à 4 millions, fera face à toutes ses obligations, sans l'aide de l'Etat. C'est là un résultat appréciable, surtout quand on pense que, pendant ces dix dernières années, l'île a eu à souffrir de cyclones, de tremblements de terre et d'incendies. »

V.

De toutes les questions qui ont fait l'objet de mes démarches la plus importante est, sans contredit, celle de l'aménagement du port de la Pointe-à-Pitre, en vue de l'ouverture du canal de Panama. Aussi, lui ai-je consacré toute mon attention.

Le lendemain de mon arrivée à Bordeaux, j'adressais la lettre suivante au Président de la Chambre de commerce de cette ville :

« Bordeaux, le 14 juin 1912.

« Monsieur Daniel Guestier,

« Président de la Chambre de Commerce de Bordeaux.

« Monsieur le Président,

« Délégué par la Commission Coloniale de la Guadeloupe pour m'occuper, en France, de certaines questions intéressant la colonie, notamment celle relative à l'amélioration du port de la

Pointe-à-Pitre en vue du percement du canal de Panama, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance une entrevue en vous priant de m'indiquer l'heure à laquelle vous voudrez bien me recevoir aujourd'hui.

« M. Maurice Guyot, publiciste, membre de la Société d'Economie politique de Bordeaux et de Paris, m'accompagnera.

« Il s'agit, Monsieur le Président, d'une question qui intéresse votre compagnie. Aussi bien, aimé-je à penser que vous ne refuserez pas d'examiner la possibilité, pour le commerce français et, en particulier, pour la ville de Bordeaux, de tirer partie de la situation exceptionnelle que la France possède dans nos Antilles.

« Avec mes remerciements, agréez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

« H.-ADOLPHE LARA,

« Conseiller général de la Guadeloupe »,

M. Guestier me fit l'honneur de me recevoir le jour même, à six heures du soir, dans la salle des séances de la Chambre de Commerce. Il était assisté de M. Lagache, secrétaire de la Compagnie, qui, pendant l'entrevue qui dura une heure et demie, prit des notes.

J'ai longuement exposé la question du port de la Pointe-à-Pitre à la Chambre de commerce de Bordeaux, produisant des documents que j'avais et répondant aux questions que me posait M. Guestier. Je rappelai, entre autres, que cette Compagnie avait déjà eu l'avantage d'entendre un conseiller général de la Guadeloupe, M. le Dr Hanne, en 1887, sur la même question et qu'elle avait émis un vœu favorable à l'aménagement, par l'État, de notre port. M. Guestier vérifia mon assertion, en consultant les procès-verbaux de la Compagnie.

Il me promit de s'occuper de la question, me priant de le mettre au courant du résultat de mes démarches à Paris.

Comme de juste, avant de quitter la France, j'écrivis au

Président de la Chambre de Commerce de Bordeaux, la lettre suivante :

« Paris, le 22 août 1912.

« Monsieur le Président de la Chambre de Commerce,
Bordeaux,

« Monsieur le Président,

« Au cours de l'entrevue que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous le 14 juin dernier, au cours de mon séjour à Bordeaux, vous m'aviez demandé, relativement à l'aménagement du port de la Pointe-à-Pitre, de vous mettre au courant de mes démarches à Paris.

« Je suis heureux de vous faire savoir que le Ministre des Colonies m'a reçu mercredi dernier, 21 du courant, et m'a promis, dès que la mission Jullidière sera de retour, de s'occuper de la question de l'aménagement de notre port. Néanmoins, il est, d'ores et déjà, disposé à faire aboutir l'emprunt voté par le Conseil général de la Guadeloupe pour les travaux d'amélioration dudit port.

« D'autre part, à la suite d'une réunion tenue à l'Hôtel des Sociétés Savantes, sous la présidence de M. l'amiral Besson et sous les auspices de la Société des Études Coloniales et Maritimes, un vœu a été émis invitant le Gouvernement à faire toute diligence pour la mise en valeur du port de la Pointe-à-Pitre. Ce vœu sera transmis aux Pouvoirs publics par les soins de la Société précitée dont l'amiral Besson est le Président.

« Je vous fais tenir, Monsieur le Président, des coupures de journaux qui vous mettront plus amplement au courant de mes démarches, et je vous serais très reconnaissant si vous daigniez, ainsi que vous me l'avez promis, amener votre Compagnie à s'intéresser à l'aménagement du port de la Pointe-à-Pitre, c'est-à-dire à une œuvre nationale.

« Agréez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

« H.-ADOLPHE LARA,

« Conseiller général de la Guadeloupe. »

Quelques jours après, je reçus la réponse officielle suivante :

« Bordeaux, le 12 septembre 1912.

« La Chambre de commerce de Bordeaux
« A Monsieur Adolphe Lara, Conseiller général de la Guadeloupe
« à Paris.

« Monsieur le Conseiller général,

« Nous avons pris connaissance de votre lettre du 26 août par laquelle vous voulez bien faire part à notre Chambre des résultats obtenus jusqu'à ce jour par vos démarches au sujet des projets d'aménagement du port de la Pointe-à-Pitre.

« Nous avons l'honneur de vous remercier de cette communication.

« Le moment venu et quand seront connues les conclusions de la mission d'études chargée de rechercher le meilleur emplacement à proposer pour le choix d'un grand port aux Antilles françaises, notre Chambre ne manquera pas de reprendre l'examen de cette question avec le désir d'aboutir à une solution conforme aux intérêts communs de notre port et des Antilles.

« Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller général, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

« Le Président,

Le Secrétaire,

« D. GUESTIER,

Jules LAGACHE. »

Des journaux de Bordeaux, notamment la *France du Sud-Ouest*, ont relaté ma réception à la Chambre de Commerce de cette ville. Des journaux de Paris, dont l'*Action* et la *Dépêche coloniale* pour ne citer que ceux-là, ont également mentionné cette entrevue au cours de laquelle, disent-ils, j'avais exposé l'importance pour la Guadeloupe de l'aménagement du port de la Pointe-à-Pitre en vue de la prochaine ouverture du canal de Panama.

Et sans anticiper ni vouloir m'attribuer aucun succès, il ne me déplaît pas de mentionner que, le 26 octobre dernier, le Ministre des Colonies, reçu à la Chambre de Commerce de Bordeaux, s'est ainsi prononcé sur l'aménagement des ports des Antilles Françaises :

« Le Gouvernement avait envoyé, il y a quelques mois, aux Antilles et dans ses établissements de l'Océanie, une mission chargée d'étudier les conséquences probables de l'ouverture du canal de Panama sur notre mouvement commercial métropolitain et sur celui de ces possessions situées de part et d'autre de l'isthme. Ses conclusions viennent de m'être remises et prochainement les îles de la Guadeloupe, de la Martinique et de Tahiti seront en état de connaître les travaux qu'il convient d'entreprendre pour mettre leurs trois ports à la hauteur des nécessités actuelles »

J'ai mené dans la presse une véritable campagne en faveur de cette question du port de la Pointe-à-Pitre. De grands Journaux, comme la *Petite Gironde*, la *Revue Commerciale* de Bordeaux, le *Télégramme* de Toulouse, la *France du Sud-Ouest*, la *Vie Maritime*, l'*Action* de Paris, etc., etc., ont porté la question devant l'opinion publique.

Dans une lettre adressée au Ministre des Colonies, j'ai, de plus, posé la question dans les termes suivants, avant de la discuter au cours de l'entrevue que j'ai eue avec M. Lebrun :

« Dans le discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la dernière session ordinaire du Conseil général, M. le Gouverneur Peuvergne a déclaré que « la plus grosse question d'ordre économique qui préoccupe en ce moment l'opinion publique et l'Administration, est celle du port de la Pointe-à-Pitre. » Vous êtes au courant des mesures (réparation de la drague le *Dolphin*, construction de chalands, approfondissement du port, réparation des quais, projet de télégraphie sans fil, suppression des droits de navigation et de pilotage, etc.) déjà prises par le Conseil général. Mais ces mesures insuffisantes, ne peuvent être appliquées efficacement que si vous les approuvez et en facilitez l'exécution. La Commission coloniale n'a pu s'empêcher d'être surprise du « non possumus » qui lui a été opposé à propos de la réalisation du projet de télégraphie sans fil voté par le Conseil général. Dans un délai indéterminé, le Gouvernement doit installer un poste de T. S. F. à Fort-de-France, le Département refuse d'homologuer le vote du Conseil général, alors que la colonie ne demande rien à

l'Etat, installant le poste à ses frais, avec ses ressources ! J'ai particulièrement mandat, Monsieur le Ministre, d'insister auprès de vous pour qu'examinant avec attention le projet en question, vous nous permettiez de l'exécuter. M. le Gouverneur Peuvergne, dans le discours dont j'ai parlé plus haut, à propos de la T. S. E. disait : « Les avantages de cette innovation ne vous échapperont pas. Non seulement nous pourrions commercer à bon marché, avec les pays voisins qui en sont pourvus, mais, encore avec l'Europe elle-même et, aussi, pendant qu'ils sont en cours de route, avec les navires fréquentant les mers des Antilles. . . » L'installation de la télégraphie sans fil à la Pointe-à-Pitre rendrait de grands services à notre commerce ; de plus, elle nous permettrait d'envisager la suppression au budget local des 65,000 francs donnés comme subvention à la société française des câbles télégraphiques pour un service dont se plaint continuellement le public.

« La question de l'aménagement d'un port aux Antilles françaises, en vue de l'ouverture du canal de Panama, a déjà fait l'objet de vos préoccupations. C'est dans ces conditions qu'une mission, dirigée par M. Jullidière, ingénieur des ponts et chaussées, a visité Pointe-à-Pitre, puis Fort-de France. Je n'ai pas à plaider ici, la cause de la principale ville de la Guadeloupe. Des amiraux, des hydrographes, et notamment le regretté savant M. Bouquet de la Grye, ont dit, dans des documents officiels, les avantages qu'offre le port en question. Il s'agit simplement de permettre à la colonie d'améliorer la situation de cette rade, car, comme vous le disiez au Sénat le 1^{er} juillet 1841, « il y a pour la France « une nécessité impérieuse d'assurer cette entreprise ». L'œuvre à accomplir est d'intérêt national. Nous demandons à la France de nous faire bénéficier de ce que M. Paul Deschanel a justement appelé « le grand courant d'affaires qu'entraînera la jonction de l'Atlantique et du Pacifique ». La France a encore un rôle à jouer dans le Nouveau-Monde et elle ne doit pas oublier que les colonies des Antilles, si françaises par le cœur et par la langue, maintiennent là-bas son prestige.

« Vous aurez, Monsieur le Ministre, à examiner le rapport que vous remettra prochainement la mission technique (qui a visité notre port). Le Parlement ne vous refusera pas les crédits nécessaires pour, sur la route de Panama, aménager un port en vue du développement du commerce français et de la

marine marchande. Nous vous prions de vouloir bien donner quelque attention au projet si important d'améliorer le port de la Pointe-à-Pitre. C'est, pour nous, une question de vie ou de mort.

La réalisation du projet de télégraphie sans fil, voté par le Conseil général et en effet, intimement liée à l'avenir du port de la Pointe-à-Pitre. Non seulement il s'agit de créer des postes de T. S. F. dans toutes nos dépendances : à Neuf-Saintes, aux Saintes, à la Désirade, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin, afin de relier ces îles à la Pointe-à-Pitre, mais il importe encore de permettre à la ville commerciale de la Guadeloupe de communiquer avec le poste de Dakar et, conséquemment, avec la France, l'Europe.

On saisira toute l'importance du projet, quand je rappellerai que la colonie donne 65,000 francs de subvention annuelle à la Compagnie française des câbles télégraphiques, sans compter de 12 à 15,000 francs que le service local dépense pour sa correspondance télégraphique et qu'il faut payer 6 fr. 40 c. par mot pour expédier une dépêche de l'ointe-à-Pitre en France!

J'ai entretenu M. Loisy, inspecteur des colonies, chef du cabinet du ministre, de cette question de T. S. F. et j'ai eu avec M. Girardot, à la Société française radio-électrique — société qui doit exécuter le projet voté par le Conseil général — un assez long entretien.

Il résulte de mes démarches que le Conseil général, pour faire tomber les inexplicables résistances du ministre, doit maintenir le projet qu'il a déjà voté.

Ceci dit, qu'il me soit permis de revenir sur la question du port de la Pointe-à-Pitre.

La presse ayant annoncé qu'un groupe de l'outillage national s'était constitué à la Chambre, sous la présidence de M. François Deloncle, député des Basses-Alpes, j'ai écrit, le 8 juillet, à M. Deloncle pour lui signaler l'intérêt qu'a la France d'aménager le port de la Pointe-à-Pitre en vue de l'ouverture du Canal de Panama.

Le jeudi, 29 août, je me suis rendu au siège de la Société d'Études pour l'établissement des Ports dans les Colonies françaises — société pour le compte de laquelle M. de Larminat, ingénieur hydrographe, a accompli, il y a quelques mois, une

mission dans les Antilles. J'ai été reçu par M. René Waldeck-Rousseau, conseiller d'État, l'un des administrateurs de la société, qui m'a appris que les conclusions du rapport de M. de Larminat étaient favorables à la Pointe-à-Pître et que la Société avait déjà saisi le ministre des colonies de demandes relatives à des travaux d'amélioration de notre port. M. René Waldeck-Rousseau me proposa de me mettre en relations avec le président de la Société, M. Perrane, ancien gouverneur général de l'Afrique occidentale française, qui villégiaturait dans l'Oise. Le mercredi, 4 septembre, je répondais à une aimable invitation de M. E. Roume, en me rendant au siège de la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien où l'ancien gouverneur général m'avait donné rendez-vous. L'entrevue dura plus d'une heure, et je puis avancer que si la Société d'Études pour l'établissement des Ports dans les Colonies françaises se décide à entreprendre quelque chose aux Antilles, elle donnera sa préférence à la Pointe-à-Pître.

Mais l'initiative la plus heureuse — et la plus hardie — que j'ai prise, fut celle de participer à une conférence donnée à l'Hôtel des Sociétés Savantes, sous la présidence du vice-amiral Besson et sous les auspices de la Société des Études coloniales et maritimes. Cette réunion eut lieu le vendredi 23 août, à huit heures et demie du soir, au milieu d'une assistance nombreuse et choisie, prévenue par des articles de la presse qui avait annoncé une conférence sur les Antilles françaises et le Canal de Panama.

Bien que le câble, dans ses *Nouvelles générales*, ait parlé de cette conférence, je crois devoir donner quelques extraits de compte-rendus de journaux.

De l'*Action*, du samedi 24 août :

« M. Adolphe Lara, dans une causerie fort documentée et fort attachante, a fait justice du sot préjugé qui s'attache à nos Antilles françaises, et démontré que les deux colonies de la Martinique et de la Guadeloupe non seulement s'accroissaient en population, mais encore s'enrichissaient rapidement par leurs productions agricoles et industrielles.

« Rappelant que le Canal de Panama va être ouvert en 1915, par les États-Unis d'Amérique, M. Adolphe Lara a montré l'intérêt *national* que la France devait prendre à l'outillage d'un grand port français dans les Antilles.

» M. Lara n'a pas eu de peine à démontrer que le port de la Pointe-à-Pitre est le plus sûr, le plus vaste et le mieux disposé par la nature pour l'œuvre nationale à accomplir!

« La conférence, à la fois très savante et très éloquente du conseiller général de la Guadeloupe a été plusieurs fois soulignée par de vifs applaudissements.

.....

« M. l'amiral Pesson, président, s'est fait l'interprète de l'Assemblée tout entière en adressant à M. Adolphe Lara ses félicitations pour la défense qu'il a prise des intérêts de la France dans le Centre-Amérique.

« L'ordre du jour suivant, présenté par M. Mével, a été voté à l'unanimité à l'issue de la séance :

« La Société des Études coloniales et maritimes, après avoir entendu l'exposé fait par M. Lara de la situation des Antilles françaises, émet le vœu que le gouvernement fasse toute diligence pour la mise en valeur du port de la Pointe-à-Pitre. »

De la *Dépêche coloniale*, du mardi 27 août :

.....

« Passant à la question du port de la Pointe-à-Pitre, l'orateur a signalé que le Conseil général a déjà pris quelques mesures utiles, mais que le concours de la Métropole est nécessaire, plusieurs amiraux et le regretté président de la société : Bouquet de La Grye, ayant reconnu l'excellence du mouillage.

.....

« M. le vice-amiral Besson, insistant sur le grand trafic qui empruntera le canal de Panama, a montré que la France, par ses deux colonies des Antilles, occupe une situation privilégiée, et qu'il y a urgence à aménager des ports de relâche. Pointe-à-Pitre et Fort-de-France sont des escales magnifiques; la première est la plus vaste, mais n'a pas assez de fond; il faudra draguer au-delà de 8 mètres 50 cent., et la France aura alors le plus beau port des Antilles, sur le passage obligé des navires.

« Comme conclusion, la Société a émis le vœu que les pouvoirs publics hâtent l'aménagement du port de la Pointe-à-Pitre,

« A cette réunion s'était donné rendez-vous une nombreuse assistance, parmi laquelle on remarquait :

« MM. le sénateur Bérenger et Madame; Légitimus, député; Renaud, ingénieur de la marine et vice-président de la société; Bonnard, membre du conseil de la Société; Camille Fidel, secrétaire général, et Maurice Darchicourt, secrétaire adjoint; Mével, Guesnet, Saverdat, conseiller général de la Guadeloupe; Libe, avocat; de Sainte-Marie, du *Mercure de France*. etc. »
 La *Revue des questions Coloniales et Maritimes*, organes mensuel de la Société des Etudes Coloniales et Maritimes, a publié un compte rendu presque *in extenso* de cette conférence.

D'autres journaux, comme la *Vie maritime*, *Paris Journal*, la *Revue parlementaire des colonies*, le *Siècle*, *France-Amérique*, le *Voltaire Paris-Midi*, la *Presse Coloniale*, etc., publièrent également des comptes rendus détaillés de cette conférence, — tandis que, grâce à l'obligeance de M. Gaudette, secrétaire général de l'Agence *Havas*, la *Correspondance Havas*, du samedi, 24 août, se faisait l'écho, aux quatre coins de la France, de la réunion tenue à l'Hôtel des Sociétés Savantes.

Avant de quitter Paris, j'ai préparé une brochure illustrée, avec carte du port par M. A. Raimond, sur le port de la Pointe-à-Pitre. Cette brochure, qui doit être éditée à la maison des Publications Politiques et Littéraires, sera préfacée par M. Henry Bérenger, sénateur de la Guadeloupe.

VI

Il me fallait m'occuper aussi de la question de l'emprunt, de la solution de laquelle dépend l'aménagement du port de la Pointe-à-Pitre. Certes, il importait d'attirer l'attention publique métropolitaine sur les intérêts de la France aux Antilles, mais il fallait aussi déclarer que notre colonie, comprenant ses intérêts, était prête à consentir quelques sacrifices pour l'exécution de travaux publics.

Aussi bien me suis-je évertué, tant dans des articles de journaux que dans des conversations particulières, à faire ressortir la bonne situation financière de la colonie et son désir de réaliser un emprunt. Ainsi j'ai pu, dans certains milieux, faire renaître la confiance sans laquelle il n'y a pas de crédit.

« Il me semble, écrivais-je au Ministre des Colonies, nécessaire de vous dire qu'en dehors de l'aide éventuelle de l'État, la colonie, à part les mesures déjà prises par le Conseil général, entend contribuer le plus largement possible aux dépenses de l'aménagement du port. A cet effet,

le Conseil général a étudié, au cours de la session ordinaire de décembre, un projet d'emprunt qui vous a été soumis. Il a même voté de nouvelles taxes (augmentation du droit de sortie sur les café et rhum et droit de consommation sur les vins) dont les produits, a dit M. Peuvergne, seront « affectés au paiement des annuités de l'emprunt à contracter pour l'aménagement du port de Pointe-à-Pitre et autres travaux indispensables. »

« En contractant un emprunt de 7,000,000 dont il conviendrait de déduire 2,736,659 fr. 10 cent. pour le remboursement des emprunts en cours, il resterait plus de 4 millions pour la réalisation du programme des travaux à effectuer. La mission d'inspection dirigée par M. l'Inspecteur général Vêray, qui était récemment à la Guadeloupe, a étudié la partie économique de cet important projet. Le Gouverneur vous en a saisi. Il vous appartient donc de prendre une résolution. « Ce sont là, a dit M. Maurice Viollette, rapporteur du budget des Colonies, des questions d'un intérêt capital qui doivent être étudiées sans perdre de temps. »

A la suite de l'entrevue que j'eus avec lui, et au cours de laquelle je posai cette question d'emprunt, le Ministre des Colonies invitait l'Administration locale à rechercher les voies et moyens d'un emprunt pour l'exécution de travaux publics. C'est dans ces conditions que le Conseil général sera saisi d'un projet d'emprunt.

C'est là, si je ne me trompe, un résultat heureux.

VII.

Je puis aussi enregistrer un autre résultat non moins satisfaisant : celui relatif au dégrèvement de nos denrées secondaires. Le Ministre des colonies m'a donné l'assurance formelle que le projet allait être déposé à la Chambre, et, ces jours-ci, dans un discours prononcé à la Chambre de commerce de Bordeaux, M. Lebrun a dit textuellement : « ... Ajoutez à tous ces projets locaux des projets d'ordre général, ... comme celui relatif au Régime douanier colonial que je vais déposer tout prochainement... »

Chaque fois que les circonstances me l'ont permis, j'ai fait ressortir les effets désastreux, pour les colonies, du régime douanier de 1892. A propos de la vie chère dans le *Midi socialist* ; lors de la grève des inscrits maritimes dans *La Presse coloniale* ; dans des articles parus dans *Action, Colonia*, etc., j'ai mis en évidence les désastreuses conséquences de la loi que M. Dubief a justement qualifié de « loi d'égoïsme métropolitain. »

Dans la conférence faite à l'Hôtel des Sociétés Savantes, je n'ai pas omis d'exposer la question.

« Parlant de la loi de 1892, qui a pu être dénommée « une loi d'égoïsme métropolitain, » dit la *Dépêche coloniale*, dans le compte-rendu de cette conférence, M. Lara a réclamé un régime plus bienveillant pour les exportations des produits agricoles en France, et a annoncé, avec satisfaction, que M. le Ministre des colonies se préparait à déposer un projet de loi dans ce sens. »

.....

« M. Bonnard, s'associant aux desiderata exprimés par M. Lara en ce qui concerne le tarif douanier colonial, a exprimé l'espoir que le traitement de faveur accordé autrefois à la Tunisie soit étendu aux Antilles. :

Précédemment, j'avais saisi le Ministre des Colonies des doléances de la colonie dont j'étais le délégué, en lui écrivant ceci »

En ce qui concerne le tarif douanier qui est appliqué à la colonie depuis 1892, je ne puis que vous renouveler les doléances réitérées du Conseil général, de nos Chambres d'agriculture et de commerce, doléances d'ailleurs approuvées par des Congrès, comme celui des Anciennes colonies, des Associations coloniales, comme la Fédération intercoloniale ; par les différents rapporteurs du budget des colonies tant à la Chambre qu'au Sénat, comme cette année M. Gervais; par la Commission des Douanes elle-même, qui vient de charger son rapporteur, M. de la Trémoille, de hâter auprès du Gouvernement la solution de la question. Néanmoins, je ne puis m'empêcher, Monsieur le Ministre, de retenir que le Congrès du Commerce extérieur, dans sa séance du 28 juin courant, a émis des vœux

importants comme ceux-ci : « En ce qui concerne les denrées
« secondaires coloniales importées dans la métropole, que la
« demi-taxe sur les denrées coloniales, perçue à l'entrée dans
« la métropole, soit abolie, » et, particulièrement, « que la
« détaxe de distance accordée aux sucres coloniaux soit portée,
« pour la colonie, de 2 fr. 25 cent à 5 fr. 60 cent. par 100 ki-
« logrammes de sucre raffiné, que les matières de première
« utilité pour l'alimentation, l'agriculture et l'industrie, et les
« machines agricoles et industrielles de toutes provenances
« soient affranchies de tous droits à l'entrée dans la colonie ;
« que les mélasses destinées à la consommation soient exemptes
« de tous droits à l'entrée dans la métropole ; que lors de
« l'établissement du régime définitif, on stipule que toutes les
« marchandises provenant des colonies soient affranchies de
« droits y compris leurs emballages ; ou qu'on ajoute les
« emballages au tableau E avec la mention *exempt*. »

« Ces vœux sont importants, car, comme l'a dit un journal
de Paris, « c'était la première fois que la question se posait
« face à face avec le commerce métropolitain d'exportation ; et
ceci, au sein d'une assemblée exceptionnellement nombreuse
où se trouvaient des délégués de toutes les Chambres de com-
merce françaises. On ne vient plus prétendre maintenant,
que les revendications coloniales sont en opposition formelle
avec les intérêts métropolitains ! Le Congrès du Commerce
extérieur nous fournira désormais la seule arme dont on nous
disait dépourvus. C'est en s'appuyant sur le commerce fran-
çais que les colonies vont demander au Parlement le statut
libérateur qu'elles attendent depuis trop longtemps !

« Vous me permettrez, Monsieur le Ministre, de retenir que,
lors de la récente nomination de la Commission des Douanes
du Sénat, dans presque tous les bureaux, il a été question de
la réforme du régime douanier colonial, que l'on considère
comme indispensable. »

D'autre part, à propos de la détaxe de distance des sucres
coloniaux, je fis paraître dans *Paris-Nowells* du mardi 13 août,
sous forme de lettre, un article documenté qui a été repro-
duit par d'autres journaux métropolitains. *L'Action* du 16 août,
entre autres, reproduit, en première page, cette « lettre fort
intéressante. » Elle a été également publiée par le journal
L'Opinion de Saïgon

Je crois devoir placer ici une lettre que j'ai adressée, sur la
question, à M. de la Trémoille.

Toulouse, le 19 juin 1912.

« Monsieur de la Trémoille, député, rapporteur de la
Commission des douanes,

Paris,

Monsieur le Député,

« Les Journaux annoncent que la Commission des douanes, dans sa séance d'hier mardi 18 du courant, vous a donné mandat de rappeler au Gouvernement l'intérêt qu'elle attache, autant pour l'avenir des colonies que pour celui du consommateur français, à l'exonération, depuis longtemps proposée par elle, des cafés coloniaux français, et au consentement du Gouvernement à la mise à l'ordre du jour du projet de loi.

« C'est là une mesure à laquelle souscrivent tous ceux qui, aux Colonies comme en France, n'ont cessé de réclamer pour certains produits coloniaux, notamment le café, un régime douanier plus conforme à la justice que celui qui nous est imposé depuis 1892.

« Délégué par la Commission Coloniale de la Guadeloupe pour, en ma qualité de conseiller général de cette Colonie, m'occuper en France des questions économiques intéressant le pays, je prends, Monsieur le Député, la respectueuse liberté de vous saisir des doléances de mes compatriotes.

« La production du café de la Guadeloupe, depuis quelque vingt ans, a augmenté de 100 pour 100. De 476,972 kilos produits en 1893, cette colonie a exporté en 1906, 773,821 kilos., et, depuis 1907, elle a atteint le million, exactement 1,047,583 kilos. C'est vous dire, qu'une grande partie de la population vit de la culture du caféier et attend impatiemment que le Gouvernement prenne l'initiative du dégrèvement que, depuis 1893, les Chambres de commerce et d'agriculture, le Conseil général, toutes les assemblées de la Colonie n'ont cessé de réclamer.

« Chaque année, à sa session budgétaire, le Conseil général réitère, à l'unanimité de ses membres, le vœu par lequel il réclame la détaxe due aux producteurs coloniaux.

« En 1908, à la suite d'un vœu émis par l'Association de l'Industrie et de l'Agriculture, la Commission des douanes avait décidé de provoquer une enquête d'ensemble sur le régime douanier colonial. Le Conseil général de la Guadeloupe, réuni

en session extraordinaire, en mars 1908, à la suite d'un rapport de M. Ballot alors Gouverneur de la Colonie, s'est formellement prononcé en faveur de la détaxe des denrées coloniales.

« Depuis, un mouvement d'opinion s'est manifesté en faveur des intérêts coloniaux. Il me suffit de rappeler ici le vœu déposé et adopté dans ce sens par le Congrès des anciennes colonies, tenu à Paris en 1909, sous la présidence de M. Paul Deschanel, et les observations formulées par M. A. Gervais, sénateur de la Seine, dans le rapport sur le budget du ministère des Colonies de 1912, présenté au nom de la Commission des Finances du Sénat.

« Une seule objection est faite, en ce moment, par les rares adversaires de la réforme acceptée par la Commission des Douanes de la Chambre dont vous êtes le rapporteur : ils invoquent l'intérêt du Trésor. Cet intérêt ne paraît pas si menacé, c'est, du moins, le sentiment que M. Saint-Germain a émis dans le rapport qu'il a présenté sur le budget des Colonies de 1908 au Sénat.

« Mais, au-dessus de toutes considérations, il y a la question de justice. Le dégrèvement des denrées coloniales ne causerait aucun tort à l'agriculture métropolitaine, puisque ces denrées n'ont pas de similaires en France. Par contre, il ferait cesser une grande injustice et introduirait, dans les relations des Colonies avec la Métropole, l'équitable principe de réciprocité dans l'échange des produits.

« Vous m'excusez, Monsieur le Député, d'avoir si longuement parlé d'une question que vous connaissez et d'une cause dont vous êtes l'un des défenseurs autorisés. Mais je crois opportun de vous saisir des doléances d'une Colonie qui a besoin d'être aidée pour se relever et connaître de nouveau la prospérité. Vous pourrez ainsi, avec plus de raison, accomplir auprès du Gouvernement le mandat que vous a donné la Commission des Douanes.

« Agréez, je vous prie, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments distingués.

« H. AÉOLPHE LARA,

« Conseiller général de la Guadeloupe. »

Le rapporteur de la Commission des Douanes de la Chambre me fit l'honneur de m'adresser la réponse suivante :

« Paris, 25 juin 1912.

« Monsieur Adolphe Lara,

à Toulouse.

« Monsieur,

« Je m'empresse de vous accuser réception de l'intéressante communication relative aux cafés coloniaux, que vous avez bien voulu m'adresser.

« J'insiste, en ce qui me concerne, auprès du Gouvernement, ainsi que j'en ai reçu mandat de la Commission des Douanes.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

LA TRÉMOILLE.

Les démarches que j'ai entreprises à ce sujet ne sont pas restées sans effet. J'ai dit au Ministre des Colonies que la Guadeloupe ne réclamait pas la liberté douanière : elle entend simplement qu'on lui accorde la détaxe de ses produits sur les marchés métropolitains et qu'il lui soit possible de s'approvisionner ailleurs qu'en France. C'est, d'ailleurs le sens d'un vœu émis, en 1908, par le Conseil général, et ainsi conçu :

« Exemption ou taxation très faible des marchandises que la Métropole ne produit pas ou ne peut pas fournir à la Colonie. »

VIII

Je puis, sans exagération, affirmer que j'ai provoqué une véritable campagne de presse en ce qui concerne la vente du fort Richepanse.

Les deux lettres suivantes résument la question :

« Toulouse, le 2 août 1912.

« Monsieur le Ministre des Colonies,

Paris.

Monsieur le Ministre,

« Le *Journal officiel* du 19 juillet dernier a publié la loi qui autorise la vente des bâtiments et terrains d'anciens ouvrages de fortifications déclassées de la Guyane et de la Guadeloupe. En ce qui concerne cette dernière colonie, il est question de vendre, au profit du Trésor public, le fort Richepanse et le fort Fleur-d'Épée.

« Laissez moi, Monsieur le Ministre, au nom de mes compatriotes de la Guadeloupe, élever une protestation contre ce qui, à nos yeux, constitue un sacrilège, une profanation. Car, dans les deux forts précités, se trouvent les cendres des soldats qui ont illustré, là-bas, le nom de la France. En face de l'Océan bleu, sur des sommets battus par les vents, ils reposent à l'ombre des murs qu'ils ont défendus. Leur liste est longue et, parmi eux, on en compte d'illustres : Richepanse, dont le nom est inscrit sur l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile ; l'amiral Gourbeyre, à qui la Guadeloupe a témoigné sa reconnaissance en lui élevant une statue ; les généraux Sériziat, de Béthencourt, Aubert, les colonels Laniau, Capès qui, après s'être distingué en Catalogne, fit, en juillet 1810, au passage des défilés du Mont Blanc, 300 prisonniers avec 50 grenadiers qu'il commandait ; B. Paillié. Espagne ; les chefs de bataillon Bourousse, Laffon, Guérin, etc. Pourquoi troubler leur dernier sommeil et permettre de disperser peut-être leurs cendres au vent ? Pourquoi vouloir faire disparaître nos forts et nos batteries, derniers vestiges d'une époque glorieuse, témoins muets de tant de faits héroïques !

« Je ne vois pas, Monsieur le Ministre, le bénéfice que le Trésor public retirera de la vente projetée, les fortifications dont il s'agit étant situées sur les sommets arides de mornes escarpés ou sur des falaises bachelées par la mer.

« J'ai déjà eu l'occasion de m'élever, dans la presse locale, contre ces ventes de forts et de cimetières. Je crois devoir aujourd'hui en appeler à vos sentiments de patriotisme et au

respect dû à ceux qui sont morts pour la Patrie, pour essayer d'obtenir de vous, Monsieur le Ministre, que la vente annoncée au *Journal officiel* soit renvoyée indéfiniment.

« Agréez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

H.-ADOLPHE LARA.

« Conseiller général de la Guadeloupe. »

« Le Ministre des Colonies à Monsieur Adolphe Lara,
Conseiller général de la Guadeloupe,

Paris.

« Monsieur le Conseiller général,

« Par lettre du 2 août courant, vous avez bien voulu attirer mon attention sur la présence dans certains des ouvrages de fortifications de la Guadeloupe dont la vente vient d'être autorisée par la loi du 15 juillet 1912, des tombes d'anciens officiers et officiers généraux des armées de terre et de mer.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette question est actuellement soumise à l'examen des services locaux de la colonie et que toutes les mesures voulues seront prises pour éviter que les terrains, contenant les sépultures dont il s'agit, soient mis en vente en même temps que les ouvrages de fortifications près desquels ils sont situés.

« Recevez, Monsieur le Conseiller général, l'assurance de ma considération distinguée.

» A. LEBRUN. »

« *Laissera-t-on vendre à l'encan les tombes d' valeureux soldats?* » avaient demandé l'*Action*, le *Siècle* et d'autres journaux, tandis que, dans le *Journal*, M. Fernand Hauser, commentant ce qu'il voulût bien appeler « une éloquente lettre à M. Lebrun », posait la question : *Va t-on vendre des tombes de Héros ?*

Le commandant Igert, qui fut commandant de Gendarmerie à la Guadeloupe, chef d'escadron de la Légion de la Garde Républicaine, publia un excellent article sur les tombes militaires à la Guadeloupe.

« Dans une lettre remise à M. Lebrun, écrit le commandant Iger, un conseiller général de la Guadeloupe, M. Lara, homme au cœur ardent et littérateur distingué, a fait remarquer que si le « Souvenir Français des Tombes militaires » n'exerce pas son action bienfaisante à la Guadeloupe comme en Europe, il n'en existe pas moins, dans le cœur de tous les Guadeloupéens, un sentiment très délicat et très noble, qui est peut-être un peu plus que la religion du souvenir. »

Il serait trop long de citer tous les journaux qui ont parlé de « la protestation très émue et très patriotique », suivant l'expression de *Paris-Journal*, adressée au ministre des colonies. Il me suffit de dire que toute la presse française, voire des journaux d'Alsace-Lorraine, comme *le Messin*, *le Nouvelliste d'Alsace-Lorraine*, etc., s'est occupée de ma protestation. Et le *Messager d'Alsace-Lorraine*, avec ses autres confrères, publia ce qui suit. « On ne peut que féliciter et approuver M. Lara d'avoir jeté un opportun cri d'alarme et le ministre lorrain de l'avoir entendu. »

I X.

J'ai déjà parlé de la conférence organisée à l'Hôtel des Sociétés Savantes. On me permettra de faire remarquer que ce n'est pas la seule réunion à laquelle j'ai participé pendant mon séjour en France.

Le 27 juillet, j'ai donné, à Toulouse, au siège du Groupe d'Action Syndicale, une conférence sur la Guadeloupe. Des journaux, le *Télégramme* et l'*Express du Midi*, avaient annoncé cette réunion.

Des comptes-rendus de cette conférence ont été publiés par le *Télégramme*, l'*Action* de Paris et la *Presse Coloniale*.

Je ne reviendrai pas sur la conférence faite, le 23 août, à l'Hôtel des Sociétés Savantes. Mais, je ne puis passer sous silence, le dîner donné en l'honneur de la Guadeloupe par « Colonia-Club. »

Cette réunion avait été annoncée par de grands journaux, comme les *Nouvelles* et la *Petite République*; l'ordre du jour portait que je devais parler de la situation économique de la Guadeloupe et du port de la Pointe-à-Pitre.

Voici le compte-rendu de cette réunion, tel qu'il a été publié dans les journaux, le 1^{er} septembre dernier :

LE BANQUET DE « COLONIA CLUB »

« Hier soir a eu lieu le dîner organisé en faveur de la Guadeloupe par « Colonia Club. »

« On remarquait dans l'assistance : MM. Légitimus, député ; Heinrich Peus, député au Reichstag allemand ; Adolphe Lara, conseiller général de la Guadeloupe ; Mérel, Darchicourt, de Guesnet, Marc Bel, vice-président de la Société des ingénieurs coloniaux, etc. ; des coloniaux : MM. Saintol, Ferjus, magistrats ; le docteur Dufougeré des troupes coloniales ; Charley, instituteur, etc...

« S'étaient excusés : MM. Henry Bérengér, sénateur ; Candace et Bluysen, députés ; Saverdat, conseiller général de la Guadeloupe ; Poussenet, etc...

« MM. Mérel, Darchicourt et de Guesnet ont parlé de la Guadeloupe ; puis, M. Adolphe Lara a fait une brillante causerie sur la situation économique de la colonie et le port de la Pointe-à-Pitre.

« M. Peus, député allemand de la Social-Démocratie, a clôturé, par un excellent discours, souvent applaudi.

« A la fin de la fête, l'ordre du jour suivant, proposé par le bureau de « Colonia-Club, » a été adopté à l'unanimité :

« Colonia-Club » émet le vœu que le Gouvernement :

« 1^o Fasse la plus grande diligence pour l'aménagement d'un port des Antilles en vue de l'ouverture prochaine du canal de « Panama au commerce mondial ;

« 2^o Qu'il soit procédé le plus promptement possible à l'outillage économique indispensable au port de la Pointe-à-Pitre ;

« 3^o Qu'il soit établi à la Pointe-à-Pitre une station de télégraphie sans fil à longue portée. »

X

Pour finir cet exposé suffisamment long, il me reste à dire que d'autres questions, intéressant notre pays, ne m'ont pas laissé indifférent.

Dans une lettre au Ministre et au cours de l'entretien que j'ai eu avec M. Lebrun, j'ai exposé quelques-unes de ces questions.

« Plus d'une fois ai-je écrit au Ministre, le Conseil général a sollicité, par des vœux, de la générosité maternelle de l'État, l'abandon du million qui lui a été avancé au lendemain du tremblement de terre du 29 août 1897 qui avait endommagé la ville de la Pointe-à-Pitre, et causé dans toute l'île d'immenses dégâts. « Le devoir d'une métropole, disait le rapporteur « du budget local de 1911, est de venir en aide à ses colonies « en détresse, et la France, généreuse, a déjà trop prouvé « qu'elle doit, dans le malheur, secourir ses enfants, pour « qu'elle reste sourde à notre appel. »

« Au nom de mes compatriotes, Monsieur le Ministre, je vous demande instamment d'obtenir que la colonie n'ait pas à rembourser une somme aussi élevée qui, prélevée à même par annuité de 100,000 fr. de son budget causerait une irrémédiable perturbation financière et compromettrait l'avenir. »

Et, dans la même lettre, j'ajoutai :

« Une question préoccupe en ce moment l'opinion publique à la Guadeloupe. C'est celle du renouvellement du privilège des Banques coloniales. Le projet de la création d'une Banque centrale, dite Banque d'Outre-mer, projet présenté et soutenu par M. Ceccaldi, député de l'Aisne, n'a pas rencontré de partisans dans la colonie. Les assemblées consultées se sont prononcées pour le maintien des banques actuelles, avec naturellement des réformes. La principale de celles-ci est la participation de la Banque de la Guadeloupe à la création du crédit agricole, comme il fonctionne en France et en Algérie. Les Sociétés de crédit agricole se constituent à la Guadeloupe ; elles ont, le mois dernier, tenu un premier congrès au chef-lieu de la colonie, à Basse-Terre. Il y a là un important mouvement social qui mérite d'être encouragé.

« Et laissez-moi, Monsieur le Ministre, profiter de la circonstance pour vous prier de ne pas perdre de vue les vœux émis par le Conseil général tendant à obtenir, dans l'île, l'application des lois ouvrières et sociales en vigueur dans la Métropole. Les représentants parlementaires de la Guadeloupe n'ont cessé d'accorder avec le Conseil général, de demander qu'on étende à notre colonie la législation ouvrière. Le prolétariat, les employés, les ouvriers des champs et de l'atelier, tous ceux qui constituent là-bas les forces de la démocratie socialiste, réclament la même protection, les mêmes garanties que celles accordées aux travailleurs de la Métropole. »

D'autre part, à propos de la mutualité et du crédit agricole à la Guadeloupe, j'ai donné, sur sa demande, à M. Gamard, d'utiles renseignements. Le Président de la Fédération de la mutualité coloniale, est chargé par le Comité permanent de législation coloniale du Travail de la Prévoyance sociale dont il fait partie, de présenter des rapports sur les questions précitées.

Sur la demande de M. Sully Brunet, publiciste, j'ai participé à une enquête ouverte par la *Revue parlementaire des Colonies* sur l'opportunité d'une exposition coloniale flottante. La réponse que j'ai faite a été publiée dans le numéro d'octobre de ladite revue, avec celle de MM. le Myre de Villers, ancien ambassadeur, ancien député, Paul Bluysen, Marc Réville, François Deloncle, députés, etc.

J'ai obtenu, à la suite d'un échange de correspondance, de M. Dal-Piaz, directeur de la Compagnie Générale Transatlantique, la promesse que les journalistes de la Guadeloupe bénéficieront de passages gratuits sur les paquebots de la Compagnie.

Je ne dirai rien d'une visite faite à l'Office Colonial, sinon que la place faite à la Guadeloupe est si restreinte que j'en ai rapporté la pénible et douloureuse impression que notre pays est systématiquement méconnu par ceux qui pourtant ont mission de le faire connaître. Il y a exactement, à l'Office Colonial, quinze vues photographiques de la Guadeloupe, dont la rue Peynier de la Pointe-à-Pître et le Marché en plein air de Capestérre ! C'est lamentable !

Il me restait un devoir à accomplir avant de quitter Paris : celui d'aller saluer la tombe de Victor Schœlcher, au cimetière du Père Lachaise.

J'ai accompli ce pieux pèlerinage le dimanche qui a précédé mon départ, profitant d'une des rares matinées ensoleillées du détestable été dont eut tant à souffrir Paris. J'ai déposé sur la tombe du philanthrope, une modeste gerbe de fleurs, témoignage de la reconnaissance que tous nous devons à celui qui consacra sa vie à la libération de toute une race, hommage à l'homme qui, aux heures de 1848, alors que notre démocratie se formait, avait eu de l'affection pour mon père, soldat obscur de la cause républicaine !

ГОНЖЕ-А-ГІТКЕ, EL 22 NOVEMBRE 1912.



LES DOLEANCES D'UNE COLONIE.

Paris, le 10 septembre.

« Il est heureux de constater que, malgré les efforts de ceux qui s'évertuent à discréditer ou à calomnier la Guadeloupe, il y a, de puis quelque temps, en faveur de cette colonie, un courant d'opinion traduit, ces jours-ci, par des articles de journaux comme celui récent de M. Paul Bluysen, député, dans *le Parlement et l'Opinion*. On commence enfin par comprendre que notre colonie des Antilles mérite mieux que tous les contes à dormir debout débités à propos de *fraude et de corruption* électorales : elle a droit à la sollicitude de tous ceux qui, au Parlement et dans la presse, veulent bien ne pas perdre de vue que la France a encore un rôle à jouer de l'autre côté de l'Atlantique, par suite de l'ouverture du canal de Panama.

« Il faut reconnaître qu'un effort considérable a été fait ces temps derniers par le conseil général de la Guadeloupe pour améliorer la situation économique du pays. Et cet effort s'est toujours manifesté, en dépit de la mauvaise volonté du pouvoir central. Le budget local a été réduit de près de 2 millions de francs, bien que la subvention accordée par l'État, primitivement de 845,000 francs ait été progressivement réduite à 275,000 francs. Les routes ont été réparées, les services publics d'autobus organisés, l'enseignement primaire assuré. Mieux, liquidant le passif des exercices précédents, l'assemblée locale, au cours de sa dernière session ordinaire, a étudié un projet d'emprunt en vue d'aménager le port de la Pointe-à-Pitre et de réaliser un programme assez important de travaux publics.

« Car la plus grosse question d'ordre économique qui, en ce moment, là-bas, préoccupe l'opinion publique, est celle de l'amélioration du port de la Pointe-à-Pitre en vue de l'ouverture du canal de Panama. Déjà, le Conseil général a adopté des mesures (approfondissement de la rade, réparation des quais, projet de télégraphie sans fil, suppression des droits de navigation et de pilotage, etc.) susceptibles de permettre à la Pointe-à-Pitre de tirer parti de sa situation privilégiée, exceptionnelle, aux portes de Panama. Mais il faut que la Métropole ne perde pas de vue l'intérêt qu'elle a, pour sa marine et son commerce, à nous aider à faire de la Pointe-à-Pitre un grand port de relâche et de ravitaillement.

« Une mission technique, dirigée par M. Jullidière, ingénieur en chef des ponts et chaussées, a visité notre port; puis elle s'est arrêtée à Fort-de-France et a séjourné à l'apeete. Cette mission sera de retour bientôt. Nous avons tout lieu de croire que, suivant le rapport qui lui sera remis, le Ministre des Colonies saisira le Parlement d'un projet. M. Lebrun a, d'ailleurs, publiquement promis (séance du Sénat du 1^{er} juillet, 1911) « de rechercher dans quelle mesure nous pourrions « améliorer la situation de cette rade de la Pointe-à-Pitre, « appelée avec raison la Perle des Antilles; comment, par quel « jeu des ressources budgétaires — emprunts ou autres moyens « — nous sera-t-il possible de réaliser ce progrès et le faire « coïncider avec l'ouverture de l'isthme de Panama ». Et il reconnaissait « qu'il y a pour la France une nécessité impérieuse d'assurer cette entreprise. »

« Que le gouvernement, suivant la décision de la Commission des Douanes de la Chambre des députés dépose au plus vite le projet modifiant le régime douanier de 1892, cette « loi d'égoïsme métropolitain », suivant l'expression de M. Dubiel, et accorde à nos produits (café, cacao, vanille, etc.) l'entrée en franchise de droits de douane dans la Métropole, avant longtemps la production de la colonie se développera. Ce sera, dans tous les cas, d'emblée, un bénéfice de plus de 800,000 f. pour nos planteurs.

« En vue de favoriser les petits propriétaires, le Conseil général a inscrit au budget de 1912, un crédit de 10 000 fr. pour une première avance en faveur d'une caisse de crédit agricole. Cela ne suffit pas. Il importe — et les représentants parlementaires de la colonie et moi, au cours d'une récente entrevue avec M. Lebrun, nous avons nettement formulé à cet égard les doléances de la population — il importe, dis-je, que, dans le projet de modification des banques coloniales, il soit fait obligation à notre établissement de crédit, à l'instar de la Banque de France et de la Banque d'Algérie, toutes proportions gardées, de faire une avance à la crise du crédit agricole. Ainsi, en mettant des capitaux à la disposition des petits planteurs, nous développerons dans la colonie la petite propriété, les cultures de denrées secondaires et, par tant, la production du pays et l'aisance d'une fraction intéressante de la population.

« La démocratie socialiste de la Guadeloupe réclame depuis longtemps l'application dans la colonie de certaines lois ouvrières devant assurer au monde des travailleurs les garanties accordées au prolétariat métropolitain. Des commissions ont déjà donné leurs avis, des rapports ont été rédigés. Il est

temps de donner satisfaction pleine et entière au peuple ouvrier guadeloupéen, en reprenant simplement les projets conçus par MM. Decrais et Doumergue, au cours de leur trop court passage au ministère des colonies.

« En somme, nous ne demandons rien d'excessif. Un budget sincère et loyalement exécuté quand il a été établi par le Conseil général ; des fonctionnaires consciencieux et surtout animés de l'esprit de justice ; la fin de certains scandales, comme celui du chef de bureau de l'immigration que M. Boussenot a récemment narré dans un de ses carnets : le respect de la volonté populaire ; en un mot, le triomphe, là-bas, de la politique républicaine, honnête et équitable, — voilà ce que nous réclamons.

« Et, malgré l'indifférence des uns et la campagne de dénigrement des autres, nous arriverons bien à forcer l'attention des pouvoirs publics. La Guadeloupe n'est plus livrée aux tiraillements, aux déchirements, aux luttes fratricides qui, hélas pendant plus d'un quart de siècle, ont fait la faiblesse de ses élus parlementaires et locaux. Elle a aujourd'hui une représentation unie tant au Parlement qu'au Conseil général, voire dans les conseils municipaux. Et la majorité de ses élus, interprètes fidèles et conscients de la volonté de la population, est disposée à poursuivre inlassablement la réalisation d'un programme de réformes économiques, de progrès sociaux, par la justice pour tous, pour l'ordre et la paix sociale, le relèvement d'une île qui a « trop souffert et qui entend poursuivre ses destinées heureuses ! »

« Il n'y a pas que je sache, en France, au Parlement, dans la presse, au gouvernement, un homme de cœur et de raison, un esprit avisé, qui puisse refuser son concours à l'œuvre que nous poursuivons.

« La cause de la Guadeloupe est juste ; elle a pu être méconnue : mais elle triomphera. . . . »

H.-ADOLPHE LARA.

Conseiller général de la Guadeloupe,
en mission en France.

(Extrait de l'Action de Paris.)

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Second block of faint, illegible text in the middle of the page.

Third block of faint, illegible text in the lower middle section of the page.

Fourth block of faint, illegible text near the bottom of the page.





60